



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 3 février 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2010-104

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 13 ET 20 JANVIER 2010 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 19 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 13 et 20 janvier 2010 ainsi que de la séance spéciale tenue le 19 janvier 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2010-105*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE - 436, RUE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Constructions Karlari a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, au prolongement de l'égout sanitaire sur une rue existante afin de desservir le lot 1 101 288 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Constructions Karlari afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux pour desservir le projet de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Notre-Dame :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Constructions Karlari concernant le développement du projet de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Notre-Dame pour le lot mentionné ci-dessus;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Les Constructions Karlari pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet mentionné;

- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme CIMA+;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Qualitas pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit ou héritiers légaux cèdent à la Ville, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à la cession des services municipaux faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation de pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction du réseau d'égout sanitaire du 436, rue Notre-Dame, et ce, jusqu'à concurrence de 60 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	60 000 \$	Quote-part - Travaux municipaux pour le prolongement de l'égout sanitaire du 436, rue Notre-Dame

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser, à même le fonds de roulement, un montant de 60 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-106*

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 615-2009 DANS LE BUT DE PRÉCISER LA BASE D'IMPOSITION DE LA TAXE D'AMÉLIORATIONS LOCALES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de la Loi sur les cités et villes, peut modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque la modification n'a pas pour effet d'augmenter la charge des contribuables, ni de changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser la base d'imposition touchant les immeubles situés dans le bassin 1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier le premier alinéa de l'article 8 du règlement numéro 615-2009 par l'ajout, à la fin de la phrase, des mots « telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-107*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LAROSE, PHASE 8 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Habitations Bouladier a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue des Framboisiers dans la phase 8 du projet Larose;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Habitations Bouladier afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Larose, phase 8 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Habitations Bouladier concernant le développement domiciliaire Larose, phase 8, montré au plan préparé par monsieur Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 6 octobre 2008, révisé le 25 septembre 2009 et portant le numéro de minutes 43034-S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Les Habitations Bouladier pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;

- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, la rue, le passage piétonnier ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes et à l'achat de la rue et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction des services municipaux des phases I et II, incluant l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans la phase 8 du projet, le tout à même le règlement d'emprunt numéro 628-2009 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 145 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30628-011	138 576,97 \$	Projet domiciliaire Larose, phases 8 9 et 10 - Enfouissement des fils
04-13493	6 423,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-108*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL JARDINS MCCONNELL, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Adarsan Holdings imited a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lot 4 502 317 et 4 502 316 au cadastre du Québec, étant la phase 1 du projet Jardins McConnell;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Adarsan Holdings Limited afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Jardins McConnell, phase 1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Adarsan Holdings Limited concernant le développement domiciliaire Jardins McConnell, phase 1 sur les lots mentionnés ci-dessus montrés au plan préparé par Alary, St-Pierre et Durocher, arpenteurs-géomètres, le 24 novembre 2009, révisé le 7 décembre 2009 et portant le numéro de minutes 45018;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Adarsan Holdings Limited pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 e leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par monsieur Jean-Guy Ouellette, ingénieur;

- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à monsieur Jean-Guy Ouellette, ingénieur, et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers, les sentiers, le terrain pour l'aménagement d'un bassin de rétention ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues, passages piétonniers, les sentiers, le terrain pour l'aménagement d'un bassin de rétention faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction d'un trottoir le long du chemin Vanier, entre le chemin d'Aylmer et la limite sud du projet, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Le trésorier est également autorisé à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction d'un sentier le long de la bande riveraine de protection du ruisseau située à la limite sud-ouest du projet, et ce, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 120 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	100 000 \$	Quote-part - Trottoir chemin Vanier - Jardins McConnell, phase 1
Fonds des dépenses en immobilisations	20 000 \$	Quote-part - Sentiers récréatifs - Jardins McConnell

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser, à même les fonds de roulement, un montant de 100 000 \$ remboursé sur une période de 3 ans à compter de janvier 2011.

Le trésorier est également autorisé à puiser, à même le fonds des parcs et terrains de jeux, la somme de 20 000 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-109

AUTORISER LE BUREAU DES CONSULTANTS AECOM-TECSULT À PRÉSENTER LES PLANS ET DOCUMENTS PERTINENTS AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES - RAMPE DE MISE À L'EAU DE MASSON-ANGERS ET BRISE-LAMES DE LA MARINA D'AYLMER - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE MASSON-ANGERS - STEFAN PSENAK ET LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels au montant de 61 533 \$ a été accordé à la firme Tecslult en vertu de la résolution numéro CE-2007-1584 adoptée le 7 novembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont situés en bordure de la rivière des Outaouais et que les plans doivent être présentés à divers ministères pour leur approbation;

CONSIDÉRANT QUE la raison sociale de Tecslult est devenue Aecom-Tecslult :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le bureau de consultants Aecom-Tecslult à présenter aux autorités compétentes les plans et autres documents requis pour la construction d'une rampe de mise à l'eau à Masson-Angers et la réfection du brise-lames à la marina d'Aylmer.

Adoptée

CE-2010-110*

ENTENTE ENTRE LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU) ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LA RÉALISATION D'UNE PROGRAMMATION PROFESSIONNELLE À LA PLACE DE LA CITÉ POUR L'ANNÉE 2010 - 36 625 \$

CONSIDÉRANT QU'un budget de 100 000 \$ a été octroyé au budget 2010 du Service des arts, de la culture et des lettres pour le développement d'une programmation du site de Place de la Cité;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 36 625 \$, incluant les taxes, de cette enveloppe a été prévu pour une programmation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du centre culturel de Gatineau (maison de la culture de Gatineau) est un collaborateur et partenaire pour cette programmation professionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une somme de 36 625 \$, incluant les taxes, à la Corporation du centre culturel de Gatineau, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9 afin de réaliser la partie professionnelle de la programmation estivale 2010 de Place de la Cité, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant sont autorisés à signer le protocole d'entente avec la Corporation du centre culturel de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72139-972	35 002,63 \$	Place de la Cité - Spectacles extérieurs - Subventions
04-13493	1 622,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72139-433	2,63 \$		Place de la Cité - Spectacles extérieurs - Cachets d'artistes
02-72139-972		2,63 \$	Place de la Cité - Spectacles extérieurs - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-111*

ADDENDA AU PROTOCOLE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET GESTION ARSO

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et Gestion ARSO ont signé en date du 15 janvier 2004, une convention « Protocole d'entente de gestion de terrains intérieurs de soccer au 211, rue Montcalm »;

CONSIDÉRANT QUE Gestion ARSO a exercé son droit de renouvellement du protocole en vertu des termes prévus;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entente hors cour intervenue le 8 mai 2008, la mise à jour de certaines clauses est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties ont démontré une ouverture pour s'entendre sur un addenda au protocole :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'addenda au protocole existant intervenu entre la Ville de Gatineau et Gestion ARSO.

Il est entendu que l'addenda ne modifie en rien le sens initial et condition du protocole intervenu le 15 janvier 2004 et le règlement hors cour intervenu le 8 mai 2008.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'addenda.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-112*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROMOTION DU FRANÇAIS LORS D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2009-2010 - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - 16 000 \$ EN 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat à la politique linguistique offre un nouveau programme de promotion du français lors d'événements culturels pour l'année 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme de soutien financier pour le Théâtre de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de promotion de la langue française désire mettre en valeur des activités de diffusion culturelle axées essentiellement sur la langue française ainsi que de sensibiliser le public, notamment les jeunes et les groupes dont le français n'est pas la langue maternelle, à la richesse et à la vitalité de la langue française ainsi qu'à l'importance de bien la maîtriser;

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Outaouais a été ciblée par le Secrétariat à la politique linguistique parmi trois régions administratives pour l'octroi de l'aide financière du programme de promotion du français lors d'événements culturels 2009-2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 16 000 \$ en 2010 auprès du Secrétariat à la politique linguistique dans le cadre du programme de promotion du français lors d'événements culturels 2009-2010;
- de mandater le chef de la Division de la diffusion culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres d'agir comme représentant de la Ville de Gatineau pour la signature de la demande d'aide financière auprès du Secrétariat à la politique linguistique dans le cadre du programme de promotion du français lors d'événements culturels de l'exercice financier 2009-2010 du gouvernement et de l'exercice financier municipal 2010;
- d'autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres, toute subvention reçue dans le cadre de ce programme ainsi que les revenus provenant des quatre supplémentaires de la pièce *Le Chemin de La Mecque*.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-113

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC RELATIF AU REMBOURSEMENT DE CERTAINES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LA VILLE DE GATINEAU POUR LA MISE EN PLACE DES MESURES DE SÉCURITÉ LORS DU SOMMET DES DIRIGEANTS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

CONSIDÉRANT QUE le Sommet des dirigeants de l'Amérique du Nord a nécessité, compte tenu de la nature et de l'envergure de cette visite, le déploiement de mesures de sécurité exceptionnelles afin d'assurer le maintien de l'ordre public ainsi qu'une protection accrue de la population de la Ville de Gatineau et de la région immédiate;

CONSIDÉRANT QUE la Gendarmerie royale du Canada a obtenu une collaboration particulière de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Ville de Gatineau pour maintenir la paix, l'ordre et la sécurité du public lors de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont conclu, le 24 février 2009, une entente visant à rembourser au Québec certaines dépenses effectuées par la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Gatineau en vue d'assurer la mise en place des mesures de sécurité lors de cette visite;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite conclure une entente avec la Ville de Gatineau afin de lui remettre la part des sommes qui lui revient pour rembourser certaines dépenses effectuées pour la mise en place des mesures de sécurité lors de cette visite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative au remboursement de certaines dépenses engagées par la Ville de Gatineau pour la mise en place des mesures de sécurité lors du Sommet des dirigeants de l'Amérique du Nord tenu à Montebello du 20 au 21 août 2007.

Adoptée

CE-2010-114

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 52 - 31 749,87 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 3 - 126 689,53 \$ ET PD NUMÉRO 53 - 507 754,97 \$ - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 2 - 2 507,65 \$ ET NUMÉRO 53 - 267,76 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 2 - 822 704 \$ ET NUMÉRO 49 - 269 006,35 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 52, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 3 et 53, les listes des réquisitions numéros 2 et 53 ainsi que les listes des embauches numéro 2 et 49 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 52	Pièces de comptes à payer	31 749,87 \$	18 au 22 janvier 2010
Liste PD numéro 53	Pièces de comptes à payer	507 754,97 \$	18 au 22 janvier 2010
Liste des réquisitions numéro 53	Pièces de comptes à payer	267,76 \$	18 au 22 janvier 2010
Liste des embauches numéro 49	Embauche de personne temporaire	269 006,35 \$	11 au 15 janvier 2010
Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PD numéro 3	Pièces de comptes à payer	126 689,53 \$	18 au 22 janvier 2010
Liste des réquisitions numéro 2	Pièces de comptes à payer	2 507,65 \$	18 au 22 janvier 2010
Liste des embauches numéro 2	Embauche de personnel temporaire	822 704,00 \$	11 au 15 janvier 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-115

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-03 POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 JANVIER 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-03 d'un montant de 1 167 911,27 \$ pour la période du 14 au 20 janvier 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-116

**PROCÉDURE EN VERTU DE L'ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES
COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE DU CHEMIN
GRIMES - LOTS 3 126 010, 3 116 536, 3 126 012, 3 126 009, 3 116 535 ET 3 125 951 AU
CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN
RIEL**

CONSIDÉRANT QUE le chemin Grimes a été construit entre les années 1960 et 1965;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits, il appert que le transfert de ces immeubles n'a jamais été effectué;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- la municipalité approuve, par résolution, une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre, et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- la municipalité fait publier deux fois dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - a) le texte intégral du présent article;
 - b) une description sommaire de la voie concernée;
 - c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années.

CONSIDÉRANT QU'aucune taxe n'a été prélevée par la Ville de Gatineau sur ces immeubles au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur-géomètre a préparé une description technique du chemin à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété pour le chemin Grimes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété des lots portant les numéros 3 126 010, 3 116 536, 3 126 012, 3 126 009, 3 116 535 et 3 125 951 au cadastre du Québec et, à cet effet, ce comité approuve la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 16 novembre 2009, sous le numéro 4296 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

De plus, ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier, le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2010-117

**SOUSSION 2010 SP 017 - COMPAGNIES DU GROUPE DATA - IMPRESSION DE
CONSTATS D'INFRACTION - BILLETTERIE - COUR MUNICIPALE - TOTAL
APPROXIMATIF POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DE 24 677,86 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Compagnies du Groupe DATA, 1400, Place Blair, bureau 202, Ottawa, Ontario, K1J 9B8 pour l'impression de constats d'infraction - Billetterie sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif pour la première année de 24 677,86 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 janvier 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Cette même clause pourra être utilisée pour la cinquième année du contrat.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} février de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2011 à 2014, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-12100-671-74481	23 584,71 \$	Cour municipale - Fourniture de bureau
04-13493	1 093,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-118*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2010-986*

**MANDAT - ACQUISITIONS DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION -
AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER -
DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale ont entrepris, en 2005, de mettre à jour le concept de la promenade des Draveurs prévu dans le secteur du parc de la Baie et de la rue Jacques-Cartier, entre le pont Lady-Aberdeen et la rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé, par sa résolution numéro CM-2006-372 adoptée le 5 mai 2006, le projet de protocole d'entente révisé entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale afin de réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé, par sa résolution numéro CM-2006-839 adoptée le 3 octobre 2006, le Règlement numéro 363-2006 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que l'aménagement des berges et de parcs, le tout, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit acquérir, de gré à gré ou par expropriation, les parcelles de terrain requises en vue de la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a adopté, à sa réunion du 30 septembre 2009, la résolution numéro CE-2009-1578 adjugeant un contrat à la firme Paris, Ladouceur & Associés inc. afin de fournir des services d'évaluation, de négociation, de représentation à titre de témoin expert ou toutes autres représentations nécessaires pour procéder à l'acquisition des propriétés et des droits réels requis pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'expropriation (LRQ, c. E-24) permet à une ville de procéder à l'acquisition par voie d'expropriation d'un droit à l'égard des immeubles requis pour les fins de sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'ouvrage que la Ville de Gatineau considère essentiel à son développement dans le cadre de :

- la planification d'ensemble d'un pôle récréotouristique;
- le respect du caractère patrimonial d'une partie du site;
- le désenclavement et ouverture du parc de la Baie sur la rue Jacques-Cartier;
- la mise en valeur des berges et aménagement d'une promenade;
- l'insertion d'activités résidentielles de densité élevée en bordure nord et sud du parc;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit, pour des motifs d'intérêt public, détenir les droits appropriés sur les lots au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, lesquels sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

MATRICULES	ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ	LOTS SUD	(m ²)	LOTS NORD	(m ²)
6735-64-6235	859, Jacques-Cartier	1 105 711	78,0		
6735-64-8838	871, Jacques-Cartier	1 917 690	73,1		
6735-74-1636	883, Jacques-Cartier	1 105 699 1 105 693	87 209,2	4 472 974 (1 104 586 Ptie)	353,1
6735-74-3236	887, Jacques-Cartier	1 105 715	68,2		
6735-74-5228	895, Jacques-Cartier	1 105 710	143,0		
6735-74-6960	903, Jacques-Cartier	1 105 704	83,5	4 472 978 (1 791 448 Ptie)	380,3
6735-74-9526	915, Jacques-Cartier	1 105 702	57,7		
6735-84-0427	919, Jacques-Cartier	1 105 700	87,6		
6735-84-2059	923, Jacques-Cartier	1 105 701	71,7	1 505 835	1 899,9
6735-84-2116	927, Jacques-Cartier	1 105 712	80,6		
6735-84-3620	935, Jacques-Cartier	1 105 694	69,4		
6735-84-4226	939, Jacques-Cartier	1 105 713	54,8		
6735-84-5027	943, Jacques-Cartier	1 105 709	84,5		
6735-84-5928	947, Jacques-Cartier	1 105 703	65,0		
6735-84-6924	951, Jacques-Cartier	1 105 705	73,9		
6735-84-8228	955, Jacques-Cartier	1 105 706	37,9		
6835-27-2403	1095, Jacques-Cartier	1 273 618	7,0	4 473 006 (1 271 387 Ptie)	149,9

6835-27-5354	1103, Jacques-Cartier	1 273 346	218,8	4 473 008 (1 271 389 Ptie)	73,5
6835-27-8568	1115, Jacques-Cartier	1 273 617	567,9		
6835-27-6021	1107, Jacques-Cartier	1 273 567	329,2	4 473 010 (1 271 390 Ptie)	36,0
6835-27-7138	1111, Jacques-Cartier	1 273 416	146,4		
6835-37-0177	1119, Jacques-Cartier	1 273 510	237,1		
6835-28-9640	1123, Jacques-Cartier	1 273 626	220,2		
6835-38-2316	1127, Jacques-Cartier	1 273 482	180,2		
6835-38-3539	1131, Jacques-Cartier	1 273 525	225,3		
6835-38-4854	1135, Jacques-Cartier	1 273 300	218,8		
6836-30-6466	1143, Jacques-Cartier	1 273 557	579,7	4 47 3012 (1 271 467 Ptie)	38,6
6835-49-0634	1159, Jacques-Cartier	1 271 401	1 099,5	4 473 014 (1 273 688 Ptie)	684,0
6835-49-3272	1163, Jacques-Cartier	1 273 603	249,4	4 473 016 (1 271 402 Ptie)	351,2
6836-40-5406	1171, Jacques-Cartier	1 273 540	910,8	4 473 018 (1 271 403 Ptie)	581,6
6836-50-0125	1179, Jacques-Cartier	1 273 591	1 450,2	4 473 022 (1 271 406 Ptie)	100,8
6836-50-4584	1195, Jacques-Cartier	1 273 527	287,1		
6836-50-5492	1199, Jacques-Cartier	1 273 359	293,4		
6836-51-6705	1203, Jacques-Cartier	1 273 335	531,6		
6836-62-4905	1227, Jacques-Cartier	1 273 282	700,1		
6836-62-6923	1231, Jacques-Cartier	1 273 281	600,6		
6836-62-8727	1235, Jacques-Cartier	1 273 613	427,1		
6836-72-0038	1239, Jacques-Cartier	1 273 341	336,8		
6836-72-1170	*rue Jacques-Cartier	1 273 530	401,0		
6836-95-1651	1303, Jacques-Cartier	1 273 305	409,9		
6836-73-4701	1255, Jacques-Cartier	1 273 611	2 371,6		
6836-73-8585	1263, Jacques cartier	1 273 560	1 028,5		
6836-84-3940	1279, Jacques-Cartier	1 273 380	6 052,6		
6836-95-0535	1299, Jacques-Cartier	1 273 488 1 273 638 1 273 637	488.8 447.1 50.6		
6836-95-2665	1307, Jacques-Cartier	1 273 630	469,0		
6836-95-6397	1319, Jacques-Cartier	1 273 524	1 548,4		
6836-96-7819	1323, Jacques-Cartier	1 273 700	1 178,0		

6936-06-0074	1331, Jacques-Cartier	1 273 614	631,7	4 473 028 (1 271 705 Ptie)	234,4
6735-55-0018	819, Jacques-Cartier			4 472 972 (1 104 467 Ptie)	11,0
6735-74-6061	899, Jacques-Cartier			4 472 976 (1 791 447 Ptie)	467,8
6735-94-1139	967, Jacques-Cartier			4 472 980 (1 104 632 Ptie)	332,0
6735-94-9447	1003, Jacques-Cartier			4 472 982 (1 104 642 Ptie)	5,1
6835-04-0459	1007, Jacques-Cartier			4 472 984 (3 648 643 Ptie)	14,6
6835-04-1264	1011, Jacques-Cartier			4 472 986 (3 648 644 Ptie)	16,8
6835-04-1875	1015, Jacques-Cartier			4 472 988 (1 104 644 Ptie)	43,9
6835-04-2782	1019, Jacques-Cartier			4 472 990 (1 104 645 Ptie)	65,1
6835-04-3688	1023, Jacques-Cartier			4 472 992 (1 512 604 Ptie)	72,7
6835-04-3688	1023, Jacques-Cartier			1 512 601	14,3
6835-05-6003	1031, Jacques-Cartier			4 472 (1 841 229 Ptie)	53,1
6835-05-7113 et 6835-05-8121	1035 et 1039, Jacques-Cartier			4 472 996 (1 104 654 Ptie)	191,5
6835-05-9028	1043, Jacques-Cartier			4 473 000 (1 104 656 Ptie)	31,9
6835-05-9837	1047, Jacques-Cartier			4 472 998 (1 104 658 Ptie)	6,0
6835-16-8640	3, du Prince-Albert			4 473 004 (1 105 690 Ptie)	22,2
6835-16-9507	1083, Jacques-Cartier			4 473 002 (1 105 691 Ptie)	27,6
6936-09-8775	*rue Jacques-Cartier			4 473 033 (2 660 010 Ptie)	49 556,4
6836-40-7618	1175, Jacques-Cartier			4 473 020 (1 271 405 Ptie)	189,1
6836-50-2067	1187, Jacques-Cartier			4 473 024 (1271 407 Ptie)	19,9
6836-50-3483	1191, Jacques-Cartier			4 473 026 (1 271 408 Ptie)	3,3
6937-34-3735	*rue Saint-Louis			4 473 035 (1 273 702 Ptie et 1 273 703 Ptie)	6 852,0
6836-88-0659	*rue Saint-Louis			4 473 030 (1 271 671 Ptie)	3 743,2

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la procédure d'acquisition, de gré à gré et/ou d'expropriation, vise à obtenir la possession des immeubles le plus rapidement possible, et ce, sans admission quant à la validité des titres de propriété des propriétaires qui pourraient être situés en tout ou en partie dans la bande riveraine et que la Ville de Gatineau ne renonce à aucun recours quant à la précarité des titres de propriété;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Ville de Gatineau soit autorisée à procéder à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, pour construire et maintenir en place les ouvrages;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les cités et villes (LRQ, c. C-19), le conseil peut, en se conformant aux dispositions des articles 571 et 572 et aux procédures d'expropriation prévues par la Loi, s'approprier tout immeuble, partie d'immeuble ou servitude nécessaire à l'exécution des travaux qu'il a ordonnés dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE certains lots font partie du domaine hydrique de l'État et que la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État confirmait à la Ville de Gatineau qu'elle n'a pas l'intention de revendiquer la propriété des lots à l'encontre des propriétaires enregistrés au Registre foncier du Québec, étant donné le projet d'acquisition des lots par la Ville et qu'elle était disposée à céder à la Ville de Gatineau tous les droits détenus par l'État, le tout en respect du règlement sur le domaine hydrique de l'État :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de déclarer que le processus d'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation est fait uniquement dans le but d'obtenir la possession des immeubles le plus rapidement possible et que cette procédure d'acquisition, de gré à gré et/ou d'expropriation, est faite sans admission quant à la validité des titres de propriété et le tout sous réserve de tous les recours de la Ville de Gatineau;
- de mandater le Service d'évaluation et des transactions immobilières d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, les immeubles décrits précédemment et, s'il y a lieu, à autoriser tout règlement hors cour à intervenir dans le but d'acquérir les propriétés et les droits réels requis pour le projet de la mise en valeur du grand parc urbain de la Baie et le réaménagement de la rue Jacques-Cartier;
- de mandater le Service du greffe à procéder aux actes découlant des ententes de gré à gré et autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les documents nécessaires aux acquisitions;
- de mandater et d'autoriser, lorsque requis par le Service d'évaluation et des transactions immobilières, la firme Beaudry, Bertrand, avocats à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document nécessaire à l'accomplissement de toutes les procédures et démarches d'acquisition par expropriation ainsi que de voir à la signification de procédures en expropriation à l'encontre du propriétaire de tous les lots ou parties de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et précédemment cités, lesquels sont requis pour le projet de la mise en valeur du grand parc urbain de la Baie et le réaménagement de la rue Jacques-Cartier;
- d'autoriser le trésorier à verser à l'exproprié ou déposer, pour son compte, au greffe de la cour supérieure, des sommes représentant l'indemnité provisionnelle applicable à chaque parcelle de terrain, conformément à la Loi sur l'expropriation, lorsque requis, à même le poste budgétaire 04-13982 Dépôt sur acquisition de terrains, et ce, sur présentation des pièces justificatives préparées par le service concerné. De plus, il est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- de mandater le Service d'évaluation et des transactions immobilières d'acquérir à des fins autres que lucratives, tous les immeubles requis pour le projet de la mise en valeur du grand parc urbain de la Baie et le réaménagement de la rue Jacques-Cartier et faisant partie du domaine hydrique de l'État, conformément au Règlement sur le domaine hydrique de l'État de la Loi sur le régime des eaux (LRQ, c. R-13, a. 2, 4^e et 5^e al. et a. 2.1).

Les fonds nécessaires aux acquisitions, de gré à gré ou par expropriation, seront pris à même le règlement d'emprunt numéro 363-2006, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-119

SUBVENTION DE 225 \$ - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE HULL - CLINIQUES D'IMPÔT 2010 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre du Centre d'action bénévole de Hull, à l'attention de madame Mihaela Vaipan, coordonnatrice des cliniques, 4, rue Taschereau, bureau 550, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour les cliniques d'impôt 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	75 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11437-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11438-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-120

SUBVENTION DE 450 \$ - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE HULL - VÉLO EXPRESS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Centre d'action bénévole de Hull, à l'attention de madame Marie-Josée Boucetta, coordonnatrice des services, 4, rue Taschereau, bureau 550, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour le projet Vélo express.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11435-972	250 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11433-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-121

SUBVENTION DE 650 \$ - VALLÉE JEUNESSE - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de Vallée Jeunesse, à l'attention de madame Mylène Courcelles, 799, rue Jacques-Cartier, 2^e étage, Gatineau, Québec, J8T 2W1, à titre de subvention pour faciliter les rencontres entre les jeunes décrocheurs et les différents intervenants.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11446-972	50 \$	Yvon Boucher - De La Rivière-Blanche - Subventions
02-11445-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11441-972	200 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11440-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11433-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-122

SUBVENTION DE 1 000 \$ - GROUPE COMMUNAUTAIRE DESCHÊNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Groupe communautaire Deschênes, à l'attention de madame Manon St-Martin, 57, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9H 1X5, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11433-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-123

SUBVENTION DE 1 000 \$ - FONDATION RAPIDES-DESCHÊNES - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Fondation Rapides-Deschênes, à l'attention de monsieur Jean-Marc Blais, 44, rue Lynn, Gatineau, Québec, J9H 5K6, à titre de subvention pour leur campagne de financement 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11433-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-124

SUBVENTION DE 1 000 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ - DISTRICT DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de La Maison de l'Amitié, à l'attention de madame Nadine Guèvremont, coordonnatrice, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour la réalisation des activités et des fêtes dans le milieu.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11438-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-125

SUBVENTION DE 1 000 \$ - LES JOYEUX RETRAITÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre des Joyeux Retraités, à l'attention de monsieur Jean Pierre Pariseau, président, 49, rue Mutchmore, appartement 124, Gatineau, Québec, J8Y 3T5, à titre de subvention pour les activités du Club de l'Âge d'Or.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11437-972	1 000 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2010.

Adoptée

CE-2010-126
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2010-253

SUBVENTION DE 1 800 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - MAISON FLEUR-ANGE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 800 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, à l'attention de madame Francine Tessier, 547, rue Milks, Gatineau, Québec, J8P 6E5, à titre de subvention dans le cadre des activités annuelles pour la Maison Fleur-Ange.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11434-972	300 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Subventions
02-11436-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11440-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11442-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11443-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11444-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-127

SUBVENTION DE 7 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - ALAIN RIEL ET MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 7 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau, à l'attention de monsieur Olivier Aubert, 56, rue d'Andromède, Gatineau, Québec, J9J 0A6, à titre de subvention pour leurs activités prévues en 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11434-972	4 200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Subventions
02-11433-972	2 800 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79934-692	4 200 \$		Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79933-692	1 200 \$		Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-11434-972		4 200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Subventions
02-11433-972		1 200 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-128

PARTICIPATION DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES DENISE LAFERRIÈRE, MIREILLE APOLLON, NICOLE CHAMPAGNE, PATSY BOUTHILLETTE ET SYLVIE GONEAU AU GALA DE L'EXCELLENCE DU 25^e ANNIVERSAIRE DU RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS - 20 FÉVRIER 2010 - 750 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Denise Laferrière, Mireille Apollon, Nicole Champagne, Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau à participer au gala de l'excellence du 25^e anniversaire du Réseau des femmes d'affaires professionnelles de l'Outaouais qui se tiendra le 20 février 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre du Réseau des femmes d'affaires professionnelles de l'Outaouais, 15, rue Taschereau, suite 210, Gatineau, Québec, J8Y 2V6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-312-32338	150 \$	Conseil municipal - Frais de représentation
02-11100-312-32335	150 \$	Conseil municipal - Frais de représentation
02-11100-312-32334	150 \$	Conseil municipal - Frais de représentation
02-11100-312-30017	150 \$	Conseil municipal - Frais de représentation
02-11100-312-32333	150 \$	Conseil municipal - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-129

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE ET MESSIEURS LES CONSEILLERS ALAIN RIEL, PATRICE MARTIN ET LUC MONTREUIL À LA CONFÉRENCE SUR LES COLLECTIVITÉS DURABLES ORGANISÉE PAR LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - OTTAWA - 10 AU 12 FÉVRIER 2010 - 2 925 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière, messieurs les conseillers Alain Riel, Patrice Martin et Luc Montreuil à participer à la conférence sur les collectivités durables organisée par la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Ottawa du 10 au 12 février 2010.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 2 925 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30017	725 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31084	750 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-312	725 \$	Conseil municipal - Frais de représentation
02-47100-314	725 \$	Commission sur l'environnement - Frais de déplacement

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2010.

Adoptée

CE-2010-130

SUBVENTION DE 1 500 - CLUB DES ÉTOILES FILANTES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre du Club des Étoiles filantes, à l'attention de monsieur Pierre Trépanier, trésorier, 81, rue Hanson, appartement 214, Gatineau, Québec, J8Y 6N8, à titre de subvention pour leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11438-972	1 500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2010.

Adoptée

CE-2010-131

SUBVENTION DE 100 \$ - HYDRO-QUÉBEC/CENTRAIDE OUTAOUAIS - HYDRO-CHANTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Hydro-Québec/Centraide Outaouais, à l'attention de madame Francine Paquet, 200, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 3E5, à titre de subvention pour le spectacle Hydro-Chants organisé par Hydro-Québec le 25 mars 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11437-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-132*

RECOMMANDATION DES SOMMES ATTRIBUÉES SELON LES PROGRAMMES DU CADRE DE SOUTIEN - ANALYSE DU 1^{er} OCTOBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de son assemblée du 20 janvier 2010, a pris connaissance des rapports d'analyse du programme de soutien aux événements, du programme de soutien aux projets particuliers, du programme de soutien au développement de l'excellence, du programme de soutien aux clubs de l'âge d'or et du programme de soutien aux grands partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que les centres de services ont procédé à l'analyse des demandes de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission représentant une contribution financière de 263 204 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et aux noms, comme indiqué ci-dessous, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Programme de soutien aux événements

Association des résidents du Parc Champlain et des environs	729 \$
Groupe communautaire Deschênes	500 \$
Comité Fête de la pêche Outaouais (2010)	3 000 \$
Centre communautaire portugais Les amis unis	650 \$
Centre communautaire portugais Les amis unis	680 \$
Corporation des aînés de la Cabane en bois rond	1350 \$
Corporation des aînés de la Cabane en bois rond	970 \$
Maison de l'Amitié de Hull	760 \$
Maison de l'Amitié de Hull	815 \$
Association des résidents des Hautes-Plaines	140 \$
Association des résidents du Plateau	1200 \$
Loisirs St-Jean-Bosco	3 000 \$
Club de patinage artistique de Hull	1 500 \$

Club Skinouk	750 \$
Ludo-Outaouais	1 350 \$
Soupe populaire de Hull (organisme mandataire)	1 500 \$
Adojeune inc.	3 000 \$
Adojeune inc.	1 500 \$
Gala sportif Gatineau inc.	1 500 \$
Association du parc Gérard-Marchand	1 500 \$
Corporation des loisirs de Masson-Angers inc.	1 000 \$
Corporation des loisirs de Masson-Angers inc.	500 \$
Marathon canadien de ski	<u>3 000 \$</u>
TOTAL :	<u>30 894 \$</u>

Programme de soutien aux projets particuliers

Centre alimentaire d'Aylmer	12 000 \$
Club des ornithologues de l'Outaouais	8 000 \$
Groupe communautaire Deschênes	5 130 \$
Groupe communautaire Deschênes	520 \$
Association des résidents du Plateau	8 500 \$
Maison de l'Amitié de Hull	1 360 \$
Centre d'action bénévole de Hull	1 250 \$
Centre d'action bénévole de Hull	2 500 \$
Water Polo Gatineau	2 000 \$
Association de soccer de Gatineau	10 800 \$
La Pointe-aux-jeunes inc.	5 550 \$
La Pointe-aux-jeunes inc.	2 780 \$
Saga jeunesse	3 740 \$
Amicales des personnes handicapées physiques de l'Outaouais	10 480 \$
Relais des jeunes gatinois	12 000 \$
Club de ski de fond Les renards blancs	15 000 \$
L'Association des bénévoles de la Vallée de la Lièvre	15 000 \$
Club Gymnik de Buckingham	<u>1 500 \$</u>
TOTAL :	<u>118 110 \$</u>

Programme de soutien au développement de l'excellence

Club de gymnastique d'Aylmer (Omnigym)	3 000 \$
Club Skinouk	1 500 \$
Club de patinage artistique de Hull	3 000 \$
Club de natation Phénix de Gatineau	3 000 \$
Club de natation Phénix de Gatineau	1 500 \$
Water Polo Gatineau	3 000 \$
Water Polo Gatineau	3 000 \$
Masque de fer	3 000 \$
Association régionale de judo de l'Outaouais inc.	3 000 \$
Association régionale de judo de l'Outaouais inc.	1 500 \$
Association régionale de judo de l'Outaouais inc.	1 500 \$
Conseil québécois des jeunes quilleurs et quilleuses inc.	<u>3 000 \$</u>
TOTAL :	<u>30 000 \$</u>

Programme de soutien aux clubs de l'âge d'or

Amicale Laurent-Groulx	600 \$
Association des loisirs Entre Nous	1 000 \$
Cartes Ste-Bernadette	1 000 \$
Cartes St-Rédempteur	600 \$
Club d'âge d'or de la paroisse St-Pierre-Chanel	1 000 \$
Club du sourire de Notre-Dame-de-la-Guadeloupe	600 \$
Club renaissance de Hull	600 \$
Diamant Sacré-Cœur	600 \$
Club Le Versailles	600 \$
Les amis de St-Jean-Bosco	1 000 \$
Les amis de St-Joseph	1 000 \$
Les joyeux copains	1 000 \$
Les joyeux Lorettois	1 000 \$
Les joyeux retraités	1 000 \$
Association des retraités de la résidence Frontenac	1 000 \$
Âge d'or Aylmer Friendship Club	600 \$
Club d'âge d'or St-Paul d'Aylmer	1 000 \$
Club les aînés St-Grégoire Buckingham	1 000 \$
Les amis populaires de Masson	600 \$
Club d'âge d'or St-Luc de Buckingham	1 000 \$
Les bons copains du grand Gatineau	600 \$
Club d'âge d'or de la bonne humeur	600 \$
Club de poches baseball des aînées et aînés du mercredi soir	1 000 \$
Âge d'or St-Mathieu	600 \$
Club d'âge d'or Templeton inc.	1 000 \$
Club d'âge d'or St-Jean-de-Brébeuf de Gatineau inc.	600 \$
Club des aînés Escale St-Rosaire	1 000 \$
Club l'anneau d'or	600 \$
Club d'âge d'or Les amies et amis du soleil inc.	1 000 \$
Les amis et amies de St-François-de-Sales	1 000 \$
Centre Arc-en-ciel	1 000 \$
Centre des aînés de Riviera inc.	1 000 \$
Chevaliers de l'âge d'or de Gatineau	600 \$
Club d'âge d'or 50 Le Baron	600 \$
Les aînés de St-René	1 000 \$
Friendship Club of Gatineau	1 000 \$
Les aînés du fil d'argent	1 000 \$
Club Chaudière	600 \$
Âge d'or St-Marie-Goretti-de Gatineau	600 \$

TOTAL : **32 200 \$**

Programme de soutien aux grands partenaires

Corporation des loisirs de Masson-Angers inc.	31 500 \$
M-Ado jeunes	<u>20 500 \$</u>

TOTAL : **52 000 \$**

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	263 204 \$	Cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-133*

SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES EN LOISIRS, EN SPORTS ET EN VIE COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de leur réunion du 20 janvier 2010, ont pris connaissance de l'ensemble des demandes de subventions de la part d'organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire (annexe A) représentant une enveloppe totale de 477 604 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués aux tableaux de modalités de paiement à être soumis, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Ces montants sont versés à titre de contribution pour l'année 2010 et représentent un montant total de 477 604 \$. Toute autre subvention à verser en cours d'année, à même le solde de la présente enveloppe, devra faire l'objet d'une résolution au conseil municipal.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71030-971	334 123 \$	Soutien aux organismes communautaires et développement - Contributions
02-71020-971	143 481 \$	Soutien aux organismes sportifs et développement - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-134

PARTICIPATION DE MADAME PATSY BOUTHILLETTE AU COLLOQUE « ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DANS LE MILIEU MUNICIPAL » - 1 133,19 \$ - DISTRICT ELECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette à participer au colloque offert par Publications CCH « Éthique et déontologie dans le milieu municipal » qui se tiendra à Laval le 18 février 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 671,61 \$ à l'ordre de Publications CCH, 7005, boulevard Taschereau, suite 190, Brossard, Québec, J4Z 1A7 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 150 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32335	1 099,06 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	50,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2010.

Adoptée

CE-2010-135

SUBVENTION DE 80 \$ - CENTRE D'AIDE 24/7 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre du Centre d'aide 24/7, à l'attention de madame Marie-Josée Williams, 23, rue Caron, Gatineau, Québec, J8Y 1Y6, à titre de subvention pour une activité le 6 février 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11435-972	30 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11431-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2010.

Adoptée

CE-2010-136

SUBVENTION DE 550 \$ - COLLECTIF RÉGIONAL DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais, à l'attention de madame Jenny Villeneuve, coordonnatrice, 95, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R5, à titre de subvention pour le lancement de la deuxième édition de Noir sur Blanc, bulletin de lutte à l'itinérance en Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11444-972	200 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11441-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11443-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11442-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11438-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11431-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2010.

Adoptée

CE-2010-137

BRUNCH ANNUEL LE 28 FÉVRIER 2010 - MAISON ALONZO-WRIGHT - 30 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau à participer à une activité organisée par la Maison Alonzo-Wright qui aura lieu le dimanche 28 février 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 \$ à l'ordre de la Maison Alonzo-Wright, à l'attention de madame Suzanne Guérin, coordonnatrice, 2425 A, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11444-972	15 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11442-972	15 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2010.

Adoptée

CE-2010-138

SUBVENTION DE 1 100 \$ - MAISON D'ACCUEIL MUTCHMORE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2009-2010 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND-VANIER ET DE TOURAINE - PIERRE PHILION ET DENIS TASSÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 100 \$ à l'ordre de la Maison d'accueil Mutchmore, 142, rue Mutchmore, Gatineau, Québec, J8Y 3T7, à titre de subvention pour la campagne de financement 2009-2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11440-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11437-972	1 000 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2010.

Adoptée

CE-2010-139*

SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2010 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE - AIDE FINANCIÈRE DE 671 440 \$ ET DE 301 503 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, lors de leur réunion du 14 décembre 2009, ont pris connaissance des demandes de soutien des organismes culturels pour l'année 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, recommande au conseil d'accepter le rapport « Résumé de l'aide totale accordée aux organismes culturels pour l'année 2010 » (annexe A) recommandant une aide financière totalisant 671 440 \$ et une aide en services de 301 503 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués dans le rapport « Modalités de paiement des subventions aux organismes culturels » (annexe B), sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant est autorisé à signer les protocoles d'entente avec les organismes culturels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71518-972	10 500 \$	Événements interculturels - Subventions
02-71531-972	27 650 \$	Un été show - Subventions
02-72310-972	61 000 \$	Réseau muséal - Subventions
02-72110-972	572 290 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72011-999	75 900 \$		Politique culturelle - Autres
02-70046-999	2 800 \$		Cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air - Autres
02-72135-433	1 000 \$		Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine - Cachets d'artistes
02-72010-341	1 000 \$		Direction des arts, de la culture et des lettres - Avis et annonces
02-71518-432	9 000 \$		Événements interculturels - Activités d'animation
02-72110-972		80 700 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions
02-71518-972		9 000 \$	Événements interculturels - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-140

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE LABELLE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux arénas à la Division des parcs et des espaces verts du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE- 287 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Stéphane Labelle au poste de préposé aux arénas à la Division des parcs et des espaces verts du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Stéphane Labelle sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Stéphane Labelle sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Stéphane Labelle a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71237-114 – Aréna Campeau (Gatineau) – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-141

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES COUTURE AU POSTE D'OPÉRATEUR C - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur (trice) C à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-042 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Yves Couture au poste d'opérateur C à la Division de la voirie du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Yves Couture sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Yves Couture sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Yves Couture a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-142

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE DUBOIS AU POSTE D'OPÉRATEUR A - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur (trice) A à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-016 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Pierre Dubois au poste d'opérateur A à la Division de la voirie du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Pierre Dubois sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Pierre Dubois est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-143

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BERNARD LARENTE AU POSTE D'OPÉRATEUR B - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur (trice) B à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-028 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Bernard Larente au poste d'opérateur B à la Division de la voirie du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Bernard Larente sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Bernard Larente est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-144

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME ANITA BOUDREAU À TITRE DE DÉLÉGUÉE COMMERCIALE POUR LE COMPTE DE TOURISME OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler les fonctions de délégué(e) commercial(e) pour le compte de Tourisme Outaouais pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution CM-2007-236 en date du 27 février 2007, acceptait la signature du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Gatineau et Tourisme Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente a été reconduit avant le 30 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de madame Anita Boudreau venait à échéance le 31 décembre 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Anita Boudreau à titre de déléguée commerciale pour le compte de Tourisme Outaouais, et ce, pour une période d'une année à compter du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62310-115 – Tourisme Outaouais – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-145
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2010-1764

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME THÉRÈSE ALAJARIN AU POSTE DE COMMIS-RÉCEPTIONNISTE - SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis-réceptionniste à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-016 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Thérèse Alajarin au poste de commis-réceptionniste à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-016 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Thérèse Alajarin sera celui de la classe 2, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Thérèse Alajarin est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Jeanne Mutombo au poste de commis-réceptionniste au Cabinet du maire prévue le 23 février 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71011-112 – Centre de services d'Aylmer – Administration loisirs - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-146

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE PINARD AU POSTE DE TECHNICIENNE EN TRAITEMENT DE REQUÊTES EN CIRCULATION ET SIGNALISATION - SECTION DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) en traitement de requêtes en circulation et signalisation à la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Nathalie Pinard au poste de technicienne en traitement de requêtes en circulation et signalisation à la Section de la circulation et de la sécurité routière à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Nathalie Pinard sera celui de la classe 7, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Nathalie Pinard est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de monsieur Luc Lavoie au poste d'inspecteur à la gestion des matières résiduelles prévue le 14 mars 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Administration – Division des réseaux et des aménagements urbains – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-147

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME FRANCE DUROCHER AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire de direction au Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-038 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame France Durocher au poste de secrétaire de direction au Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-038 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame France Durocher sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame France Durocher est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61100-112 – Service de l'urbanisme et du développement durable – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2010.

Adoptée

CE-2010-148

RETRAITE DE MESDAMES GINETTE ST-YVES, CHANTAL LAFLAMME, LOUISE ROUSSEAU, JOANNE BLAIS, SYLVIE HOTTE, LINA RENAUD ET DE MONSIEUR ROBERT GAUTHIER - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE mesdames Ginette St-Yves, Chantal Laflamme, Louise Rousseau, Joanne Blais, Sylvie Hotte, Lina Renaud et monsieur Robert Gauthier ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Ginette St-Yves, commis spécialisé	Service de police	7 ans et 1 mois	1 ^{er} février 2010
Robert Gauthier, pompier	Service de sécurité incendie	27 ans et 7 mois	1 ^{er} février 2010
Chantal Laflamme, secrétaire administrative	Direction générale	33 ans et 3 mois	1 ^{er} février 2010
Louise Rousseau, agente	Service de police	34 ans et 3 mois	1 ^{er} février 2010
Joanne Blais, Technicienne, Soutien aux comités	Service de l'urbanisme et du développement durable	30 ans	1 ^{er} février 2010
Sylvie Hotte, analyste aux avantages sociaux	Service des ressources humaines	36 ans et 5 mois	1 ^{er} mars 2010
Lina Renaud, commis de bureau	Service d'évaluation et des transactions immobilières	35 ans et 11 mois	1 ^{er} octobre 2010

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Ginette St-Yves, Chantal Laflamme, Louise Rousseau, Joanne Blais, Sylvie Hotte, Lina Renaud et à monsieur Robert Gauthier leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2010.

Adoptée

CE-2010-149

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PASCAL BETIT AU POSTE D'OPÉRATEUR III, PROJETS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur (trice) III, Projets au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-071 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Pascal Betit au poste d'opérateur III, Projets au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Pascal Betit sera établi à la classe 9,5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Pascal Betit est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-30342-014 - Usine d'eau potable d'Aylmer - Ressources internes.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-150
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2010-367

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 104100

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT des événements survenus au mois d'octobre 2009 qui impliquent l'employé 104100;

CONSIDÉRANT QUE les gestes posés par l'employé 104100 démontrent qu'il a commis une très grande erreur de jugement et de discernement;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les recommandations suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de trois jours de suspension sans traitement à l'employé 104100.

Les dates de la suspension seront déterminées par la Division de l'hygiène en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2010-151

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR PIERRE W. JOLICOEUR AU POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2009, le Service des travaux publics a entrepris un processus de réalignement stratégique de sa Division des édifices et de l'électricité, responsable de l'entretien et de la réparation du parc immobilier, afin de régler différentes problématiques au sein de cette division;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre et accélérer le processus de réalignement stratégique, il est nécessaire d'obtenir de l'aide temporaire de l'externe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Pierre W. Jolicoeur au poste d'adjoint au directeur du Service des travaux publics, du 1^{er} février au 2 juillet 2010, selon les modalités du contrat.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Administration – Service des travaux publics - Réguliers – Cadres

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2010.

Adoptée

CE-2010-152*

RÉSERVE FONCIÈRE - LOTS 1 505 835, 4 472 974, 4 472 976, 4 472 978 ET 4 472 980 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, en vertu de sa résolution numéro CM-2006-839 en date du 3 octobre 2006, le Règlement numéro 363-2006 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit acquérir, de gré à gré ou par expropriation, plusieurs immeubles, dont les lots 1 505 835, 4 472 974, 4 472 976, 4 472 978 et 4 472 980 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE pour éviter toute construction, amélioration ou addition sur les immeubles, le Service d'évaluation et des transactions immobilières recommande d'enregistrer une réserve foncière sur les lots, comme prévu par la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de :

- mandater la firme Beaudry, Bertrand, avocats à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document nécessaire à l'enregistrement de la réserve foncière pour les lots 1 505 835, 4 472 974, 4 472 976, 4 472 978 et 4 472 980 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;
- mandater l'arpenteur-géomètre de la Ville de Gatineau à préparer les documents nécessaires pour donner suite aux présentes;

Les fonds nécessaires à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt numéro 363-2006, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2010.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif